

Fédération Française de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE DIRECTEUR

(Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 10 juin et samedi 11 juin 2022)

Etaient présents :

Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL, VEROLA, VIGUIE

MM. CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT,

MARAUX, POGGI, ROBERT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier

M. RODRIGUEZ Directeur Technique National

Excusés : Mme Karine SCHMITT (représentante des Régions)

M. Laurent BOURLET
M. Loïc FUENTES
M. Didier SCHMITT

M. Michel POGGI (absent le samedi matin)

Représentant des Régions : Jean-Noël VENON

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Bienvenue à toutes et tous, merci pour votre présence. Je sais qu'avec les championnats départementaux puis régionaux vos agendas sont remplis et avec l'approche des championnats de France il ne se désengorgera pas.

Depuis mars bien des choses sont venues perturber le bon ordonnancement de la vie fédérale, je citerai l'affaire qui oppose la FFPJP et la SAOS PROMOPETANQUE à DUVARRY Développement ainsi que la prochaine session du Tribunal Administratif concernant l'affaire opposant Laurent ROUGIER à la FFPJP mais j'y reviendrai tout à l'heure. Heureusement des compétitions internationales sont venues jouées les intermèdes, parenthèses bienvenues en tout cas pour moi compte tenu de l'actualité et des prises de tête qui vont avec, je n'ai pas l'habitude de fréquenter les cabinets d'avocats ni de faire de leur littérature mes livres de chevet.

Et ce qui aurait pu être une fête au Danemark lors des Championnats du Monde, s'est transformée en déception, heureusement le titre conquis par les filles lors du championnat d'Europe en Espagne est venu atténuer cette déception et nous permettra de travailler un peu plus sereinement, en tout cas du moins sur le plan sportif. Mais ces deux rendez-vous nous permettent de tirer des enseignements pour la suite et la dynamique enclenchée entre les staffs et les sportifs et sportives sont de véritables sources de motivation et de satisfaction, là encore nous reviendrons sur le sujet lors de l'intervention de la DTN. Je soulignerai simplement l'attitude exemplaire de nos athlètes.

Lors de notre précédente réunion en présence des présidentes et présidents de Région nous avions abordé la question de la mise en œuvre de notre règlementation fédérale, nous verrons plus loin que la réalité dépasse parfois la fiction. Et à voir les réclamations de certains et les remontées des autres, il y a du travail à faire. Mais si nous voulons être entendus, il est important que chacun d'entre nous

s'applique à respecter les règles et donner l'exemple.

Nous avons donc du travail en perspective et un devoir renforcé d'information et de conviction. Notre communication en direction des clubs et de nos licenciés devient essentielle car elle concoure à terme à plus de transparence et de proximité.

Dossier DUVARRY:

Une affaire née en 2014 suite à l'attribution d'un appel d'offre par la FFPJP à la Société DUVARRY Développement en 2013 (les plus anciens se souviendront du « Grand virage »), je ne reviendrai pas ici sur le dossier, ni sur les circonstances, simplement la Fédération a été condamnée dans cette affaire et sur les conseils de nos avocats nous avons fait appel.

Par ailleurs, nous avons demandé la consignation des sommes versées auprès de Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Lyon.

A ce stade pas plus de commentaire, je demeure prudent et je vous engage à l'être également.

Affaire Laurent ROUGIER:

Le 20 juin prochain le tribunal administratif se prononcera sur le litige qui oppose Laurent ROUGIER à la FFPJP suite à sa sanction disciplinaire en 2020.

Réclamation licencié du CD 06 :

Le CD 06 a fait suivre une réclamation portée par Monsieur JACOB Jean-Noël, licencié dans ce département suite au championnat Régional PACA vétérans, organisé à 5 équipes en groupe unique.

Au vu des éléments portés à notre connaissance tant par le joueur que le CD 06, le Comité Directeur a décidé de transmettre à la Région PACA, un courrier invalidant le résultat et proposant le report de ce championnat, afin de ne pas pénaliser les joueurs et la région.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE MARS 2022

Le compte-rendu du comité directeur en date du vendredi 25 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

III. <u>SITUATION FINANCIERE</u> (Jean-Marie MARAUX)

Le Trésorier présente la situation des comptes de la fédération, situation qui n'est pas en cohérence avec le budget 2022 présenté au Congrès puisque nous avons dû prendre en compte une dépense exceptionnelle concernant un dossier judiciaire en cours.

Pour le point de sortie prévisionnel au 30 novembre 2022 qui a été actualisé, notons des recettes en hausse et également des économies sur nos lignes de dépenses. La recette des licences 2022 est supérieure au budget 2022 puisque nous comptons au 9 juin : 258 148 licenciés pour 250 000 prises en compte au budget. Nous devrions atteindre raisonnablement 260 000 pour 2022, soit une recette supplémentaire de 100 000 € environ.

Pour les mutations, également une bonne nouvelle avec un encaissement de 201 450 € pour 160 000 € au budget, soit une recette supplémentaire de 40 000 €. Une progression de nos mutations externes et internes puisque nous comptons 3884 mutations externes et 12377 mutations internes, soit + 1575 pour les externes et + 3939 pour les internes. Les acomptes de 50 % sur licences 2022 ont été réglés par les comités, sauf 3 comités. Une relance a été faite auprès de ces 3 comités.

Pour les demandes d'aide solidarité 2022 suite au Covid, nous avons reçu très peu de dossiers à traiter par la Commission solidarité dirigée par Philippe STEPHANT qui a traité les dossiers des Comités (CD La Réunion et CD Polynésie). Philippe a présenté les dossiers et la proposition d'aides suivante qui a été validé par le Comité Directeur : 1 002.39 € pour CD La Réunion et 1 449.95 € pour CD Polynésie.

Pour terminer, le Trésorier rappelle que lors des délégations pour les championnats de France, les élus doivent respecter les engagements pris avec les organisateurs notamment pour les réservations des repas et de l'hôtellerie. Il ne sera pris en compte uniquement les prestations dues à l'organisateur.

IV. <u>DTN (Patrice RODRIGUEZ)</u>

HAUT NIVEAU

- 1. Equipes de France
 - a. Bilan Danemark Championnats du Monde Tête à tête féminin/masculin, doublette féminin/masculin et doublette mixte, les raisons d'un échec :
 - La préparation n'a pas été celle que nous voulions mettre en place (pas de stage, peu de compétition, relations et complémentarités entre joueuses et joueurs)
 - Pas de maîtrise du format de compétition : complexité à organiser les briefings et les débriefings, mieux utiliser le site de compétition
 - Le terrain proposé lors de ce championnat a favorisé le nivellement des forces en présence...permettant aux nations "plus modestes" de proposer par séquence des pourcentages de boules jouées plus hauts que d'habitude.
 - Problématique sur les attitudes et les réactions, manque d'humilité et recherche seulement de facteurs externes de l'échec
 - b. Bilan Torrelavega Championnats d'Europe féminin triplette et tir de précision :
 - Raison de l'échec au Tir : l'athlète s'est beaucoup investie dans l'entraînement mais sans être accompagnée. En se fixant seule l'objectif de rentrer dans les 4 qualifiées directement, elle s'est mise indirectement beaucoup de pression et le peu de points pris sur les deux premiers ateliers sont les explications plausibles du faible score.
 - Une réussite le titre en triplette : le montage de la triplette a permis de stabiliser l'équipe avec notre jeu au point et permettant à l'ensemble de jouer sereinement. L'équilibre reste fragile mentalement. Pour espérer avoir le titre à l'Europe il faut jouer à

minima 65% des boules. L'observation et l'analyse des points faibles et des points forts des adversaires doivent se généraliser.

- c. Les points de progression :
 - Améliorer globalement le niveau de pointage, faire jouer davantage l'adversaire durant les compétitions internationales, augmenter le % de point rajouter sur les mènes, augmenter le % de reprise durant les mènes défensives, renforcer la capacité à enchainer les mènes à haut pourcentage de boules jouées, améliorer la capacité à gérer un adversaire performant, améliorer la gestion des temps faibles (et la perte de confiance qui en résulte à haut niveau).
 - Accentuer le changement de logiciel : la notion d'équipe de France, de groupe France se construit positivement, la démarche globale est la bonne malgré les échecs.
- d. Les pistes de travail : développer la culture du haut niveau et de la haute performance :
 - Accompagnement des staffs à monter en compétences sur l'accompagnement mental, affiner le rôle de chacun
 - Accompagnement des deux collectifs seniors sur la préparation mentale
 - Mise en place d'une véritable planification annuelle des stages et de suivi
 - Mise en place d'une préparation physique type renforcement musculaire
 - Comment se confronter plus souvent à une certaine adversité : tournoi européen (Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Belgique), stage ou tournée en Asie
- e. Préparation des commodités pour la suite des compétitions internationales
- Suivi socio-professionnel avec Anna : CIP des 5 joueurs listés ministériels + CIP FFPJP 15 joueuses et joueurs des deux collectifs
- 3. Envoie de la note sur les orientations de la DTN sur les détections et les sélections
- 4. Finalisation et validation du Projet de performance Fédéral
- 5. Participation aux Assises du Réseau Grand INSEP (échanges et réflexions sur toute l'organisation et les connexions du sport de haut niveau en France)

DEVELOPPEMENT/PROFESSIONNALISATION

- 1. Professionnalisation:
- ✓ Lancement du recrutement du poste de CTFR en Bourgogne Franche Comté (5 candidatures)
- √ À la fin de l'année 2022, nous devrions avoir 9 CTFR et lancer la création des postes en Haut de France et en Normandie
- ✓ Les visio mensuelles des CTFR sont nécessaires pour fluidifier nos fonctionnements (com int, com ext)

- ✓ L'employabilité d'agents de développement territoriaux pour le développement de la pratique (féminine, jeune scolaire et licencié, autres) sera un sujet de réflexion du séminaire de fin juin
- ✓ A la DTN, l'équipe se structure avec l'arrivée d'Anaïs TENO en tant que secrétaire en contrat professionnel (formation d'adulte à l'AFPA) depuis le 30 mai. Nous avons aussi recruté en cooptage (deux profils) un nouveau CTFN pour le 01 septembre, Sibylle LAUGIER avec un financement ANS.
- Traitement de la nouvelle campagne ANS-PSF en cours : réception et relecture des comptes rendus de réalisation des projets 2020 reportés en 2021 et des projets 2021.
 - La note de cadrage fédéral de la campagne ANS-PSF 2022 est en cours de finalisation (elle est à la relecture de l'ANS avant transmission à la commission ANS-PSF). Nous attendons le montant de l'enveloppe complémentaire issue du reliquat du Pass'Sport 2021 qui viendra s'ajouter à l'enveloppe de base 269 700 € (dont 22 500 € pour l'outremer).
 - 2 réunions d'information/formation sur les subventions ANS-PSF 2022 ont été faites les 7 et 20 avril 2022 de 18h à 20h

3. Scolaire : Réussite du championnat de France UNSS

4. Circuit National Jeunes se poursuit

5. Contrat de développement : faire les bilans pour fin juin

PRODUCTION

- 1. Finalisation des travaux du séminaire de Lyon : mise en ligne avec Ludo (besoin de communication)
 - Programmation des contenus pétanque d'une EDPJP
 - Contenus pour les CRE
- Finalisation de l'interface du Logiciel META-VIDEO : test de séquençage en direct à Bergerac

FORMATION:

Deux formations professionnelles sont en cours :

- Le DEJEPS perfectionnement sportif mention pétanque avec 12 stagiaires.
 Nous en sommes à plus de la moitié de la formation (4 regroupements sur 8) qui se terminera en novembre 2022.
- Le CQP animateur bouliste option pétanque avec 8 stagiaires : les examens se sont déroulés le 07 juin

Il est à signaler la participation active de tous les membres de la DTN en tant que formateur dans les différentes formations. Je remercie tous les collaborateurs pour leur retour pour ce compte rendu et leurs participations aux différentes commissions.

V. RAPPORTS des COMMISSIONS :

- 1. Commission de discipline (Michel POGGI)
 - Commission fédérale : 2 dossiers traités
 - o CD 31: 10 ans ferme et 5 ans ferme
 - CD 13 : 2 mois ferme 2 mois ferme pas de suspension

En raison du nombre de dossiers à traiter, un nouveau juge instructeur a été nommé. Il s'agit de Monsieur Anselme PIERRE, colonel retraité des sapeur-pompiers de l'Hérault

- Commission nationale: 1 dossier
 - o CD 56: Relaxe pour vice de forme
- Demandes de remises de peine
 - Toutes les demandes de remises de peine ont été refusées par le comité directeur.
- La commission de discipline départementale du CD 21 a été dissoute. Il est demandé à M. VORILLON, président du CD 21 de proposer une nouvelle commission départementale, commission obligatoire car statutaire.
- Rappel : il y a un besoin important de formations et d'accompagnement des commissions départementales.

Didier CHAUVIN souhaite aborder le problème des sanctions infligées lors d'un contrôle d'alcoolémie positif. Actuellement, le joueur contrôlé positif à l'alcool est exclu de la compétition. Il ne s'agit pas d'une infraction disciplinaire. Après discussion lors du comité directeur, il est proposé de mettre en place :

- Sanction administrative (ce n'est pas une infraction disciplinaire) :suspension de licence
- Amende

De plus , il a été proposé de modifier les habilitations à effectuer les contrôles d'alcoolémie comme suit:

- Les membres du Comité Directeur fédéral sur toutes les compétitions :
- Les membres élus de Comité Directeur Régional sur toutes les compétitions de la Région
- Les membres élus de Comité Directeur Départementaux sur pour toutes les compétitions du département.

Ces propositions vont être approfondies et feront l'objet d'une validation juridique de nos conseils.

Pour rappel:

- Dans le cas d'un contrôle d'alcoolémie positif qui se poursuit par un comportement agressif de la personne contrôlée, un rapport doit être rédigé pour problème de comportement (et non pour problème

- d'alcoolémie). La ou le licencié(e) concerné(e) aura le droit à la défense. Il pourra donc faire une démarche auprès du comité départemental ou comité régional.
- Hiérarchie des contrôles : Il est conseillé que les contrôles ne soient pas effectués par les présidents de départements et de régions.

2. Centre national CNPJP (Michel ROBERT)

Depuis le Congrès :

- Poursuite et finalisation des discussions avec les villes candidates pour connaître les modalités exactes de mise à disposition du terrain et conditions d'accueil
- Tri et réduction du nombre de villes candidates selon le soutien apporté à la FFPJP (terrain) et des aides potentielles départementales/régionales
 - Travaux de modélisation du projet CNPJP avec notre partenaire SMC2

En Comité Directeur

- Validation des critères de sélection des sites

Analyse des propositions :

- Personnel (proximité/coût/suivi de l'activité/recrutement)
- Accessibilité du site (gare TGV/aéroport/autoroutes)
- Taux de soutien et reste à charge FFPJP (coût du terrain, modèle économique, subventions, coût d'aménagement)
- Accompagnement de la collectivité (aide aux démarches, mise en relation avec des acteurs locaux, tissu économique/sportif local, etc...)
- Rayonnement (Potentiel économique de la zone, perspectives de développement et évolution du CNPJP) Restauration et Hôtellerie (proximité/transports)
 - Frais de fonctionnement et entretien (gardiennage/charges/taxes)
 - · Autres

Post Comité Directeur de juin 2022

- Rendez-vous avec les Départements et Régions pour présentation détaillée du projet et identification du taux de soutien envisagé
- Etudes de sols / plan altimétrique-topographique / relevés des réseaux
- Chiffrage du projet et études des coûts selon l'objet de la construction (bâtiment sportif, administratif, formation, etc...) afin d'être en capacité de mobiliser plusieurs régimes d'aides de soutien à l'investissement par les départements et régions
- Présentation du projet détaillé à l'ANS
- Finalisation du modèle économique pour chaque projet
- Réunion de la Commission pour choix du site à valider par le Comité Directeur pour une présentation au congrès d'EVIAN en décembre 2022

3. Commission Ressources Humaines (Michel ROBERT)

Des accords d'entreprises sont en cours de signatures avec les délégués du personnel de la FFPJP.

Plusieurs recrutements sont prévus pour palier au remplacement de

- Patricia (en congé maladie) sous forme d'un contrat professionnel.(cf. supra DTN)
 - Laure qui débute son congé maternité en septembre

Le recrutement également d'un contrat en alternance est à l'étude.

4. Commission classification (Laurent VAISSIERE)

Validation de la nouvelle classification avec :

- la création des joueurs non classés,
- la réduction de 3 à 2 ans de la durée "Honneur",
- la séparation pétanque et jeu provençal
- la suppression de la classification pour les joueurs vétérans.

La commission classification proposera d'autres modifications à l'occasion du prochain comité directeur.

5. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Les différents règlements et cahier des charges sont à approuver par le comité directeur, une présentation sera envoyée aux différents organisateurs.

6. Commission CNC (Laurent VAISSIERE)

Le comité directeur a approuvé la proposition de la DTN de scinder le CNC jeunes dès 2023 en 3 catégories (minimes, cadets et juniors) pour éviter la trop grande amplitude d'âge actuelle pour les cadets juniors (12 à 17 ans).

Lors de son séminaire de fin juin la DTN abordera toutes les questions relatives aux écoles de pétanque et à la constitution des équipes.

7. Commission solidarité (Philippe STEPHANT)

La commission Solidarité devait se réunir en visio le 31 mai 2022, à la suite d'une panne de notre hébergeur de messagerie Webmail Infomaniak, nous avons traité deux dossiers par échanges de mails.

DOSSIER POLYNESIE

Demande de remboursement des frais occasionnés pour le déplacement du Congrès National à BELFORT.

La commission DROM COM est favorable à une participation sur le billet d'avion et un forfait sur les 12 jours restés en métropole.

Après étude du dossier, il s'avère que le déplacement congrès c'est transformé en séjour de tourisme avec des frais de repas hors tarif FFPJP, des frais de location

de voiture, d'hôtel et de billet d'avion entre Montpellier et Paris, tous ces déplacements n'ont semble-t-il aucun rapport avec la pétanque ! Si la délégation était repartie aussitôt en réglant un surplus de billet de 800€ nous aurions pu leur rembourser le billet + l'excédent.

Ce dossier n'étant pas complet (manque des factures) et important en dépenses non justifiées l'avis de la commission est de leur rembourser uniquement le billet d'avion du délégué officiel de Papeete à Paris AR, ce qui représente 1449,95€.

DOSSIER CD LA REUNION

Demande de remboursement des frais occasionnés pour le déplacement du Congrès National à BELFORT.

Ce dossier est très clair, le délégué étant resté à Belfort après n'avoir pu se faire rembourser ses frais d'hôtel.

La Commission propose donc que l'on rembourse l'intégralité des frais, c'est-àdire 1022,39€.

8. Commission Projets frontaliers (Joseph CANTARELLI)

Joseph CANTARELLI expose la synthèse réalisée sur base des réponses au questionnaire transmis aux CD frontaliers le 24 Avril 2022 avec copie aux Comités Régionaux concernés.

- > Total de CD frontaliers : 22
- CD ayant répondu au questionnaire : 17 (77%)
 - CD avec actions propres au CD : 3 (18%) (Féminines, Jeunes, Handi)
- CD avec actions propres envisagées : 5 (29%)
 - CD avec échanges de clubs : 9 (53%) (Rencontres et/ou jumelages)
- CD ayant désigné 1 membre pour la commission : 9

<u>Composition de la Commission</u>: CANTARELLI Joseph – DORIZON Eric - EVRARD Jean-Christian – ATTIBA-HENRY Denis - MIETTON David - KURZ François - MAURER Pierre - MARENGHI Jean-Pierre - BRENIAU Aurélie - CONSONNOVE Bernard - LE MANACH Raymond – TRELLU Florence (DTN)

Nature des actions

- Concours (nationaux ou autres)
- Exclusivement pétanque (il apparait difficile de développer le jeu provençal hors frontières)
- > Absence de véritables projets

Les freins

- Formules différentes des concours notamment pour les frais d'inscriptions et prix
- Niveau trop élevé des joueurs français qui gagnent toujours
- Mentalités différentes
- Mangue de motivation

Dépendance aux dirigeants en place

Action future

Réunion de la commission

✓ Objectifs / ODJ de la commission

- Instaurer ou renforcer les relations internationales avec nos pays limitrophes par la constitution de véritables et durables projets transfrontaliers
- ✓ Focus sur des projets spécifiques pétanque : jeunes, féminines, handi
- ✓ Développement du Jeu Provençal en Europe
- ✓ Débat sur la mutation Européenne

Question de Laurent VAISSIERE : Peut-on harmoniser la prise de licence au niveau Européen ?

Réponse : le sujet est en cours mais difficile à mettre en œuvre.

9. Commission Jeunes (Mireille NOEL)

La commission jeunes s'est réunie (en visio) à deux reprises le 6 avril et le 30 mai 2022.

- 1^{ère} réunion : l'ordre du jour portait sur le cahier des charges des écoles de pétanque et les concours benjamins
- 2^{ème} réunion : l'ordre du jour portait sur les modes de qualifications et les quotas jeunes 2023.

La commission jeunes a pour objectif d'apporter des pistes de réflexion à la DTN. Ces pistes seront étudiées avant de les proposer au comité directeur. Un séminaire de la DTN est prévu fin juin 2022.

Deux courriers ont été envoyés à la FFPJP (Franche-Comté et IIe de France) sur le sujet de l'obligation de présenter des éducateurs pour le coaching des équipes au championnat de France Jeunes.

Il est rappelé que seuls les éducateurs peuvent coacher les équipes jeunes (sur la chaise) avec l'écusson de son département et/ou de sa Région. En cas d'absence d'éducateur, un délégué doit être désigné par le comité département et/ou régional et sous la responsabilité du comité départemental ou régional qu'il représente. Ce délégué doit déposer sa licence et a en charge de rapporter les résultats à la table de marque. Il doit également avoir l'identification du comité départemental ou régional qu'il représente.

A l'occasion du championnat de France jeunes, les éducateurs doivent être en possession de leur carte et leur badge d'éducateur.

La DTN va se pencher sur l'uniformisation des qualificatifs via les régions avec des possibilités de subdivision.

Rappel: pour la formation BF1, les régions récupèrent 30 % du tarif initial d'inscription des candidats.

10. Commission Féminines (Fabienne VIGUIE)

La commission féminine s'est réunie le 9 juin au siège de la FFPJP. Plusieurs sujets ont été abordés :

- Création d'un onglet « féminines » sur le site de la FFPJP avec un accès à un référentiel pour les entraînements adaptés aux féminines. Cela répond à une demande
- Organisation d'un colloque en 2023 : sur Palavas ou à la finale du CNC féminin Pour la prochaine réunion, l'ordre du jour portera sur la classification.

A ce jour, nous comptabilisons 60 000 séniors féminins.

La commission souhaite également diffuser des propositions d'animations (côté ludique) pour le recrutement de nouvelles licenciées.

11. Dossier ANS (Fabienne VIGUIE)

Le montant global attribué par l'ANS est de 296 000 euros. Une réunion est prévue le 20 juin pour répartir cette somme. A noter que nous avons reçu plus de demandes de la part des comités départementaux et régionaux que les autres années.

12. Commission Honorabilité (Fabienne VIGUIE)

Il manque encore à ce jour des informations de la part de certains comités. De plus, notre fichier ne correspond pas à la demande du ministère.

Pour information, nous avons reçu un signalement.

13. Commission Handicap (Eric DORIZON)

Le championnat de France FFSA a eu lieu en présence d'Eric DORIZON accompagné de Philippe CHESNEAU et Corentin DUTERNE. Les participants devaient se préinscrire mais le tirage avait lieu sur place.

Un grand merci à Philippe et Corentin pour leur présence afin de cadrer ce championnat.

Les représentants de la FFSA sont partants pour l'organisation d'un Championnat de France Handipétanque. Pour eux, ce n'est pas contradictoire de mélanger le public.

Eric DORIZON déplore l'absence de réponse des président(e)s de Région afin de connaître leur sentiment sur le sujet de l'organisation d'un CDF Handipétanque. Il a donc décidé de se faire aider de Philippe CHESNEAU et va prendre contact avec les comités départementaux.

Sur le plan européen, le projet est en cours mais sera compliqué à mettre en place car les normes en Europe ne sont pas les mêmes.

Eric DORIZON a été sollicité pour une manifestation « tir fauteuil ». Ce projet n'est pas validé par le comité directeur de la FFPJP.

14. Commission Evènementiel (Laurent BOURLET)

1) Coupe de France Bilan Finale 2022 à Rennes : une édition réussie grâce au soutien du CD35, une salle adaptée à notre événement, et un plateau exceptionnel. La Glaz Arena souhaite nous accueillir de nouveau en 2024 ou 2025

Projection Finale 2023 : les discussions avancent bien avec le CD25 pour accueillir la compétition à l'Axone à Montbéliard (25).

2) Choc des Champions:

2023 : Candidatures du Vendéspace ou de Douai

2024 : Candidature d'Albertville

3) CEP / FIPJP : accueil d'un événement européen ou international en France Projet de rédaction d'un cahier des charges complet pour l'accueil d'une compétition européenne/internationale en précisant les conditions de la délégation avec un comité de sélection FFPJP pour étudier les candidatures et proposer un candidat à la CEP/FIPJP.

4) Congrès national

Congrès 2022 : Evian. Véronique BAJOLLET a procédé à la visite du site

Congrès 2023 : 4 candidats : Nevers (58) – Grande-Synthe (59) – Valence (26)

et Châteauroux (36).

Congrès 2024 : Belfort (90) après l'annulation du Congrès 2021.

15. Commission arbitrage (Patrick GRIGNON)

La réforme de l'arbitrage en concertation avec le centre de formation suit son cours et prendra toute sa force en décembre 2022.

Il serait important que figure sur le site de la fédération, un catalogue sur les dates des sessions concernant le tronc commun et les différentes possibilités de formation afin que les présidents de régions, de comités et les éventuels candidats puissent le consulter et que les dates soient respectées par tous.

La CNA souhaite organiser un séminaire des responsables formateurs régionaux en fin d'année (date à déterminer).

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur émet un avis favorable sur le principe.

Quelle procédure doit-on mettre en place quand des arbitres français sont désignés soit par la FIPJP ou la CEP ?

Réponse du comité directeur :

Tout arbitre français désigné soit par la FIPJP ou par la CEP pour arbitrer cette compétition, prendra attache auprès de la fédération concernée qui prendra toutes

les dispositions nécessaires pour assurer son déplacement sur les lieux de l'évènement.

La CNA demande la suppression de la compensation financière pour les indemnités des arbitres quand ces derniers officient pour la FIPJP ou la CEP.

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur se prononce favorablement à cette suppression.

Liste des arbitres proposables pour l'examen Européen à saint Yrieix (16) du 10 au 13 novembre 2022.lors de la Coupe d'Europe :

AIGUEPERSE Laetitia 1976 (46 ans) 2ème passage.

BOUILLOT Karine 1968 (54 ans)

CLEMENT Eric 1966 (56 ans)

DODARD Dimitri 1994 (28 ans)

DUPUIS Maxime 1994 (28 ans)

LOCATELLI Isabelle 1978 (44 ans) 2ème passage.

MARTIN Antoine 1971 (51 ans)

MONNIER Frédéric 1971 (51 ans)

PAUTONNIER Philippe 1967 (55 ans)

Liste des arbitres proposables pour l'examen international qui devrait se dérouler au Bénin du 08 au 11 décembre 2022 lors du championnat du monde :

BRUNI Mathéa 1964 (58 ans)

COUFIGNAL Patrick 1969 (53 ans)

GABRIEL Maxime 1976 (46 ans)

LANTSGOHT Daniel 1963 (59 ans)

PHILIPPE Stéphane 1968 (54 ans)

RIVES Daniel 1965 (57 ans)

La CNA communiquera le choix des candidats retenus quand nous connaitrons le nombre de candidats accordés à la FIPJP et la CEP pour se présenter aux deux grades cités ci-dessus.

Ce choix devra être validé lors du prochain comité directeur fédéral des 15 et 16 septembre 2022.

Avec la mise en place de la réforme de l'arbitrage, la CNA demande de sursoir à la période de 2 ans entre le passage au grade d'arbitre national-européen et au grade d'arbitre européen-international afin d'accélérer le rajeunissement du corps arbitral sur le plan international.

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur émet un avis favorable

Un courrier sera adressé à la présidente des régions (Karine SCHMITT) pour solliciter l'avis des président(e)s de régions pour avoir une réflexion sur l'arbitrage : Ce courrier abordera les points suivants :

- fixer les critères du nombre d'arbitres par département,
- le désintérêt vis-à-vis de l'arbitrage,
- le désagrègement du corps arbitral,

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur souhaite avoir les propositions pour validation lors de sa prochaine réunion de septembre.

Deux rapports concernant des attitudes inadéquates de deux arbitres nationaux qui avaient en charge la responsabilité de l'arbitrage, ont été transmis au président de la sous-commission nationale de discipline d'arbitrage pour par suite de donner.

Par suite de l'agression verbale avec menaces de mort sur un jeune arbitre départemental, je demande au comité directeur de réfléchir sur la possibilité que ce type d'incident soit jugé par la commission fédérale de discipline.

Pourquoi cette demande :

- Un jugement uniforme et logique
- Une instruction fédérale disciplinaire objective.
- Une tranquillité pour les commissions départementales et régionales.

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur accepte le principe de relever la codification des sanctions à 7 concernant les exactions commises à l'encontre des officiels (délégué, arbitre, éducateur etc.)

Les textes disciplinaires seront réécrits dans ce sens.

16. <u>Commission DROM COM</u> (Véronique BAJOLLET)

Nous avions proposé 2 formations en amont des CDF, le BF2 avant le CDF jeunes à Bourg Saint Andéol, et l'arbitrage avant Bergerac.

Si le BF2 n'a intéressé aucun candidat, la mise en place de la formation d'arbitres a rencontré un réel succès puisque Patrick GRIGNON aura 10 arbitres à former : 6 de Tahiti, 3 de Mayotte (j'attends le dossier d'un 4ème) et 1 de la Réunion.

A ce jour, tous les dossiers ne sont pas complets mais l'hôtel est réservé, les CD ont versé des arrhes. Le tarif est tout à fait correct puisque 61€ pour une chambre individuelle en ½ pension.

L'hôtel est à 35 minutes de Bergerac et en plus des stagiaires, les CD ont choisi d'y loger leurs équipes.

Une visio est prévue avec les participants pour leur expliquer le contenu de la formation et les documents à réviser, et en fonction de leur retour, nous ferons un tronc commun toujours en visio,

L'objectif est de les préparer au mieux pour qu'ils réussissent car il n'y aura aucune complaisance.

Résultats en août.

17. Commission carcérale (Véronique BAJOLLET)

- Déplacement à Borgo, Ajaccio et Casabianda.

Le directeur du SPIP de PACA, avec Roger BOSCO, membre de la commission carcérale, se sont déplacés en Corse pour organiser des animations, et même des concours, entre détenus et joueurs de club.

Ces rencontres se sont très bien passées, 2 détenus devraient demander une permission de sortie pour participer à la Marseillaise.

- Dans le 77, les rencontres du vendredi après-midi ont repris entre les détenus du CD de Melun et les clubs des environs. Merci à Jean-Luc LEMAIRE, président du CD77, membre de la commission carcérale et son équipe, pour leur implication dans ces rencontres qui perdurent malgré une baisse notoire des subventions.
- Dans le 26, dans l'établissement de Valence, le CTFR Christophe ARSAC, accompagné de joueurs de haut niveau, anime des ateliers d'initiation ou de perfectionnement toutes les semaines dans le cadre des activités sportives de l'établissement.

18. <u>Commission championnat de France et calendrier (Corine VEROLA)</u>

La Guadeloupe vient de nous rendre 5 équipes sur les CDF 2022. Nous avons pu les redistribuer. Seul le CDF Triplettes Femmes sera incomplet.

Pour 2023, les sites ont été validés, à l'exception des CDF Doublettes mixtes et Triplettes mixtes pour lesquels les visites sont en cours.

Le calendrier fédéral va être publié et un additif sera fait dès que possible avec les 2 derniers sites manquants.

A noter que pour 2023, il n'y a pas de candidat pour l'organisation du CDF Jeunes. Un appel à candidature va être lancé.

Une note de rappel a été envoyée afin de préciser les modalités de remplacement d'une équipe forfait sur un championnat de France ou un championnat régional. Seule la liste spécifique établie par Gestion concours doit être utilisée.

Question de Karine SCHMITT : Pour le calendrier 2023, serait-il possible d'inverser le championnat régional Jeu Provençal Doublette et Triplette ? Réponse du comité directeur : avis favorable.

19. Commission Coupe de France (Laurent VAISSIERE)

Il est rappelé qu'en cas de forfait, le club est passible d'une amende et d'une interdiction de participer à l'édition suivante. Un courrier de rappel sera effectué aux clubs et comités n'appliquant pas cette règle.

20. Commission informatique (Michel LEBOT)

La commission informatique travaille sur la dématérialisation de plusieurs dossiers. Le premier module porte sur le paiement et l'inscription des équipes dans les nationaux et internationaux via le portail de la FFPJP avec une phase de test en

2023. Il est prévu une majoration des inscriptions dans les nationaux (1 euro / personne). La société EANET va nous apporter son expertise en partenariat avec Gestion concours et Geslico. Une mise à jour de Geslico aura lieu chaque jour. Une saisie des nationaux sera obligatoire dans le portail de la FFPJP.

Ludovic est également chargé de proposer une procédure dématérialisée pour les mutations.

VI. <u>55 ANS ET VETERANS</u>

Lors de la réunion du Comité Directeur de la FFPJP en date du 11 juin, au vu des éléments portés à sa connaissance par les représentants des président(e)s des Comités Régionaux, relayant les informations transmises par les régions, le Comité Directeur a pris acte qu'une très large majorité de comités départementaux et régionaux souhaitait conserver l'âge de 60 ans pour la catégorie « VETERAN » et, supprimer les compétitions 55 ans et +.

En conséquence, le Comité Directeur de la FFPJP a décidé de maintenir l'âge de la catégorie « VETERAN » à 60 ans. Il a décidé par ailleurs d'interdire à compter du 1^{er} janvier 2023 tous les concours avec une condition d'âge afin d'atteindre l'objectif d'avoir sur tout le territoire des compétitions conformes aux règlements fédéraux.

Dès le 1^{er} janvier, le module de « 55 ans et + » sera supprimé de Gestion Concours et les comités devront programmer des concours « VETERAN ».

En revanche concernant le championnat d'Europe « VETERAN », s'agissant d'une sélection, la FFPJP pourra le cas échéant sélectionner des joueurs à partir de 55 ans conformément à la règlementation fixée par la Confédération Européenne de Pétanque (CEP). Ce point devra être rajouté au RAS.

VII. STRATEGIE FEDERALE: MODERNISATION DE LA FFPJP

Voici un peu plus de deux ans que nous travaillons et développons divers projets et peut-être avons-nous le nez dans le guidon. Il nous appartient de prendre un peu de hauteur pour voir où nous en sommes car nous avons ouvert bien des dossiers et peut-être faudrait-il fixer des priorités.

Un travail initié avec Patrice Rodriguez et auquel nous avons associé Xavier a fixé une trame qu'ils doivent travailler avec les personnels placés sous leur responsabilité. Vous recevrez au cours de l'été des documents de travail et de réflexion qui nous permettront lors d'une réunion de travail de faire un point d'étape et poser les axes du plan 2023-2024. Ce temps de concertation rassemblera les salariés et les élus, il se déroulera en septembre le vendredi matin lors de notre prochain comité directeur (présence obligatoire).

Nous déterminerons donc le plan stratégique pour les années 2023 – 2024, les axes prioritaires de travail, la mise en œuvre effective des tandems salariés/élus, car si nous avons pour mission de prendre des décisions, il faut s'appuyer sur les technicités et les compétences que nous apportent nos salariés.

Ensuite il faudra communiquer et préparer le congrès au cours duquel il faudra expliquer et convaincre que la pétanque et le jeu Provençal oscillent entre la tradition (nos gènes) et la modernité nécessaire à notre transformation.

VIII. QUESTIONS DIVERSES ET THEMES A DEBATTRE

Rappel sur la nécessité de respecter les règlements, les procédures, les délais. A ce stade, après des années de « laisser aller », nous en sommes toujours à faire de la pédagogie, des rappels et force est de constater que cela ne suffit pas. Toutes les dérives constatées doivent être répertoriées et nous en appellerons au sens des responsabilités des dirigeants car lorsque les sanctions tomberont, personne ne pourra dire « je ne savais pas ».

Le pass contact, il est important de le promouvoir auprès des CD et CR, une note et un support seront transmis à la fin de l'été. Il expliquera le comment, le pourquoi, les modalités de mise en œuvre et les manifestations concernées.

Michel LEBOT a été nommé membre du comité stratégique 2024. Il est le seul Président de ce comité dans la catégorie non olympique. L'idée avancée est que la pétanque soit présente sur le village des sportifs aux JO 2024.

- Rappel : Le calendrier fédéral n'est pas une option mais une obligation.
- A l'occasion du prochain congrès, 1 poste sera à pourvoir pour le remplacement de Michèle LEGA (candidatures uniquement féminines obligatoires).

Le président fait état des courriers et courriels reçus :

- Mme COPPOLA (CD 56): Michel POGGI est chargé de lui répondre, sachant que le Président de la FFPJP n'intervient jamais sur les dossiers en cours ou les décisions disciplinaires prises.
- Mail Mme Christine GAGNAIRE (CD34): suite au décès de son époux lors d'une compétition officielle, elle a souhaité attiré l'attention de la FFPJP sur les organisations et la prise en compte de la sécurité des participants et spectateurs. Le président est chargé de lui répondre et une note relative à ce sujet est jointe en rappelant la nécessité d'avoir un défibrillateur dans les boulodromes couverts.
- Mail PERRIN Bernard (CD 04) : le courrier est basculé sur le comité auquel appartient le licencié afin qu'il lui soit fait une réponse qui a vocation à être portée à la connaissance de la FFPJP.
- Mail DESSAY Patrick (président du CD 41), la demande de revalorisation de la part rétrocédée aux CR lors des formations n'a pas reçu un écho favorable, une réponse argumentée lui sera adressée.

<u>Thèmes divers</u>: (Véronique BAJOLLET)

<u>ISA Insertion</u>: C'est un groupe déclaré en entreprise de travail temporaire d'insertion. Il se positionne dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il place l'Homme au cœur de leur action d'accompagnement socioprofessionnel et de formation par le travail.

Les responsables se proposent d'installer un stand sur nos championnats de France afin d'accompagner les chercheurs d'emploi qui le souhaitent. Nous attendons de leurs nouvelles.

Le lien s'est établi avec ce groupe grâce à un bon joueur Philippe ROUQUIER, double champion de France, de Haute Garonne.

CNOSF: Mixité

Le CNOSF a pour objectif de mettre en place une formation ou plutôt un programme d'accompagnement de 300 femmes aux fonctions de dirigeantes avec un coaching personnalisé en fonction des besoins de chacune.

Pourquoi 300 ? Une enquête a révélé que 300 postes supplémentaires devraient être occupés par des femmes pour atteindre la parité dans les instances dirigeantes des fédérations nationales d'ici à 2024.

Cette formation est destinée aux femmes bénévoles qui souhaitent s'engager au sein du mouvement sportif.

Il faut s'inscrire et les femmes souhaitant s'engager au niveau national seront privilégiées dans la sélection des candidatures, mais le projet est ouvert à tous les niveaux.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL

Le Président de la F.F.P.J.P Michel LE BOT